



AVIS PUBLIC

ERRATUM

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ qu'une erreur s'est glissée dans la parution de l'avis public du 16 septembre 2022 relativement à la demande de dérogations mineures aux dispositions de la réglementation d'urbanisme.

Veillez prendre note que la date de la séance où le Conseil municipal statuera sur cette demande de dérogations mineures aurait dû se lire « 3 octobre 2022 » au lieu de « 19 septembre 2022 ».

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19^e jour du mois de septembre 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca